

CHARTE HANDICAP

PREAMBULE

La présente Charte Handicap s'adresse prioritairement aux personnes en situation de handicap engagées ou souhaitant s'engager dans une action de formation au sein d'INITIATIVES FORMATION, qu'il s'agisse d'apprenants ou d'apprentis.

Elle s'adresse également à l'ensemble des acteurs impliqués dans leur accompagnement : équipes pédagogiques et administratives, direction, entreprises d'accueil, partenaires institutionnels.

Dans le respect des principes posés par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, INITIATIVES FORMATION affirme son engagement en faveur de l'égalité d'accès à la formation, de la non-discrimination et de la sécurisation des parcours de formation.

À ce titre, l'organisme de formation met en œuvre une politique d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap visant à identifier les besoins spécifiques, à proposer des adaptations pédagogiques et organisationnelles appropriées, et à mobiliser, lorsque cela est nécessaire, les dispositifs et partenaires compétents.

Cette charte constitue un document de référence destiné à informer les publics, à guider les pratiques professionnelles des équipes et à favoriser une démarche continue d'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des formations proposées.

OBJECTIFS

Cette charte vise à poursuivre les objectifs suivants :

- Garantir un accueil adapté des personnes en situation de handicap au sein des formations proposées ;
- Identifier et prendre en compte les besoins spécifiques afin de proposer des aménagements appropriés ;
- Sécuriser les parcours de formation en favorisant l'individualisation et le suivi ;
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement et aux partenaires compétents ;
- Contribuer à la réussite du parcours de formation et à l'insertion professionnelle des personnes accompagnées.

PRINCIPES D'ACTION

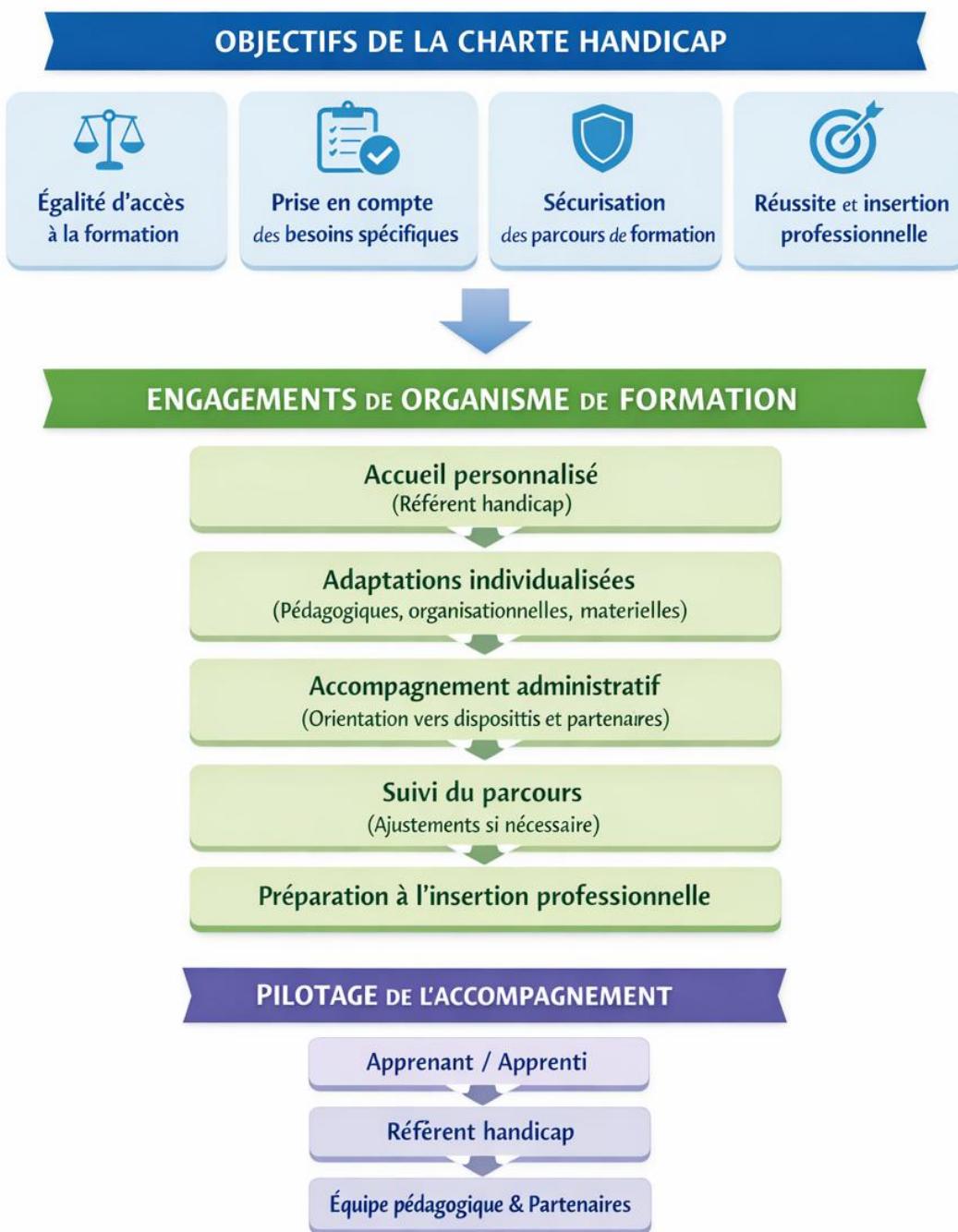
Pour atteindre ces objectifs, l'OF s'appuie sur la présence d'un référent handicap formé, sur l'individualisation des parcours de formation et, lorsque cela est nécessaire, sur la mobilisation d'aides et de prestations spécifiques telles que celles proposées par l'AGEFIPH.

NOS ENGAGEMENTS

Afin de répondre aux objectifs définis et dans le respect des principes d'action de l'organisme, INITIATIVES FORMATION mets en œuvre les actions suivantes :

- Un accueil personnalisé des personnes en situation de handicap, assuré par le référent handicap, en lien avec l'équipe pédagogique, l'équipe administrative, l'entreprise d'accueil et les partenaires concernés ;
- Des adaptations individualisées, notamment des aménagements pédagogiques, organisationnels ou matériels, afin de faciliter le déroulement du parcours de formation ;
- Un accompagnement administratif en orientant les apprenants vers les organismes et dispositifs compétents (MDPH, AGEFIPH, etc.), en fonction des situations rencontrées ;
- Un suivi régulier tout au long de la formation, permettant d'ajuster les modalités d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins et de la progression des apprenants et apprentis ;
- La préparation de l'insertion professionnelle, en orientant les personnes accompagnées vers les réseaux et acteurs de l'insertion et de l'emploi adaptés à leur situation.

Objectifs & Engagements



Ce schéma présente de manière synthétique les objectifs de la charte handicap et les engagements de l'organisme de formation pour accompagner les apprenants et apprentis rencontrant des situations de handicap ou des besoins spécifiques.

LE REFERENT HANDICAP

Le référent handicap accompagne les apprenants et apprentis rencontrant des situations de handicap ou présentant des besoins spécifiques, qu'ils soient reconnus ou non administrativement, en leur proposant des solutions adaptées à leur situation.

Il joue un rôle d'interlocuteur privilégié et coordonne les acteurs impliqués dans leur formation et leur insertion professionnelle.

Dans ce cadre, le référent handicap a pour missions de :

- Repérer, dès l'accueil et tout au long du parcours, les situations de handicap déclarées ou repérées, dans le respect de la confidentialité et du cadre réglementaire ;
- Analyser les besoins en lien avec les personnes concernées et, le cas échéant, avec les équipes pédagogiques, administratives et les entreprises d'accueil ;
- Coordonner la mise en œuvre des aménagements pédagogiques, organisationnels ou matériels nécessaires, en lien avec les acteurs internes et les partenaires compétents ;
- Proposer des améliorations pour l'accessibilité pédagogique ;
- Mobiliser et articuler les dispositifs d'appui et les ressources externes (MDPH, AGEFIPH, Cap emploi, Ressources Handicap Formation, etc.) lorsque la situation le nécessite ;
- Assurer le suivi des parcours et contribuer à la sécurisation des formations et à la préparation de l'insertion professionnelle.

Le référent handicap exerce ses missions sous la responsabilité de la direction de l'organisme de formation et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation et de mise à jour régulière de ses compétences, en lien avec l'évolution des pratiques, des dispositifs et du cadre réglementaire.

CONTACT :

Claire LE LAGADEC

Référent Handicap

clelagadec@initiatives.asso.fr

01 41 13 42 64

INITIATIVES FORMATION - WWW.INITIATIVES.ASSO.FR

■ 43 Bd du Maréchal Joffre - 92340 BOURG-LA-REINE - 01 41 13 48 23 - formation.paris@initiatives.asso.fr
■ 3 Rue des Pins - 34000 MONTPELLIER - 04 67 66 70 65 - formation.montpellier@initiatives.asso.fr

Association Loi 1901 enregistrée au service de contrôle de la formation professionnelle n°11 92 03 98 392
Agreement Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) n°2021-39 du 3 février 2021 - Agrément Jeunesse et Sports n° 92 JEP 089 - N° FINESS : 92 000 008 0
FLEPES : enregistrement au Répertoire Académique RAMSESE, UAI n° 0922721H - ISZTS : enregistrement au Répertoire Académique RAMSESE, UAI n° 0922717D
SIRET : Bourg-la-Reine 353 350 705 00037 / Montpellier 353 350 705 00045 - NAF : Bourg-la-Reine 8899B / Montpellier 8559A



LES PARTENAIRES ET RESSOURCES

Les partenaires et ressources mobilisés par l'organisme de formation interviennent à la fois dans le cadre de l'accompagnement des apprenants et apprentis rencontrant des situations de handicap ou des besoins spécifiques, et dans l'accompagnement de l'organisme de formation pour la structuration, la mise en œuvre et l'évolution de sa politique handicap.

Ces partenaires relèvent notamment des catégories suivantes :

- Acteurs institutionnels du champ du handicap, intervenant dans la reconnaissance administrative des situations de handicap, l'accès aux droits et l'orientation des personnes ;
- Organismes spécialisés dans l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle, contribuant à l'accès, au maintien ou au retour à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Ressources d'appui à la formation et à la compensation du handicap, mobilisables pour l'adaptation des parcours de formation, des modalités pédagogiques et des environnements d'apprentissage ;
- Acteurs associatifs spécialisés, œuvrant dans l'information, l'accompagnement, la sensibilisation et la représentation des personnes en situation de handicap ;
- Ressources professionnelles et institutionnelles, mobilisées par l'organisme de formation pour la professionnalisation de ses équipes, la veille réglementaire et l'amélioration continue de l'accessibilité des formations.

Les apprenants et apprentis sont invités à se rapprocher du référent handicap, qui les accompagne dans l'identification et la mobilisation des ressources adaptées à leur situation.

DIFFUSION ET ACCESSIBILITE DE LA CHARTE

La présente charte est mise à disposition de l'ensemble des publics de l'organisme de formation. Elle est accessible sur le site internet de l'organisme et intégrée aux documents d'information et d'accueil remis aux apprenants et apprentis.

L'organisme de formation veille à rendre cette charte accessible et compréhensible à tous. Les apprenants et apprentis peuvent solliciter le référent handicap pour toute information complémentaire ou pour obtenir, le cas échéant, une adaptation des modalités de diffusion ou de consultation de la charte.

ACTUALISATION DU DOCUMENT

La présente charte fait l'objet d'une actualisation régulière afin de tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire, des dispositifs mobilisables et des pratiques de l'organisme de formation.

Elle est mise à jour sous la responsabilité de la direction de l'organisme de formation, en lien avec le référent handicap. La version en vigueur est celle diffusée sur les supports officiels de l'organisme.